



### **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 1<sup>er</sup> juin 2026 Salle communale – Ursy – 20.00 heures**

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 20 du 15 mai 2026, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Julien Ronce, Syndic

Scrutateurs : Patrice Conus, Jennifer Emery, Eric Morel

Présents : 115 citoyennes et citoyens (3.96 % de 2904 électeurs)

#### **Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 avril 2026
2. Organisation du Conseil communal – législature 2026-2031
3. Mode de convocation à l'Assemblée communale pour la législature 2026-2031
4. Nomination de la commission financière
5. Nomination de la commission d'aménagement
6. Nomination de la commission des naturalisations
7. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Julien Ronce, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme trois scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal de la présente l'assemblée.

M. le Syndic excuse Mme Sophie Progin, administratrice des finances. Quelques citoyens se sont excusés, les noms ne seront pas cités. M. le Syndic les remercie.

En ouverture de cette nouvelle législature, le Conseil communal souhaite rappeler deux principes importants.

Il réaffirme son respect envers chaque citoyen ainsi qu'envers l'assemblée communale. Les décisions prises, qu'elles soient acceptées de justesse ou largement rejetées, ne doivent pas être perçues comme des victoires ou des défaites. Elles sont avant tout le résultat du fonctionnement normal du processus démocratique, dans lequel tant le législatif que l'exécutif remplissent leur rôle.

Deuxièmement, le Conseil communal souligne l'importance de l'assemblée communale comme lieu privilégié d'échange et de débat. Toutefois, l'assemblée ne doit pas être le seul espace de dialogue : l'administration communale ainsi que les membres du Conseil communal restent disponibles en tout temps pour écouter les citoyens et traiter leurs préoccupations.

Enfin, le Conseil communal encourage chacun à transmettre ses informations, remarques ou questions sans attendre les séances de l'assemblée, afin de favoriser des débats constructifs et utiles.

## 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 avril 2026

Le procès-verbal, joint au journal d'information du mois de mai 2026, ne sera pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

**VOTE :**                      OUI    114                      NON    0                      Abstentions    1

- ✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 20 avril 2026 est accepté à la majorité des voix exprimées.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

## 2. Organisation du Conseil communal – législature 2026-2031

M. le Syndic présente l'organisation du Conseil communal pour la législature 2026-2031.

|                      |                     |  |
|----------------------|---------------------|--|
| <b>Syndic</b>        | <b>Julien Ronce</b> |  |
| <b>Vice-Syndique</b> | <b>Chloé Savary</b> |  |

  

| Dicastère                                                                                           | Responsable             | Remplaçant              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Administration générale<br>Finances<br>Ressources humaines<br>Relations publiques                   | Julien Ronce            | Chloé Savary            |
| Instruction publique<br>AES – Cimetière                                                             | Chloé Savary            | Julien Ronce            |
| Routes – Trottoirs<br>Eclairage public<br>DCMI<br>Centre village Ursy                               | Régis Brasey            | Didier Dutoit           |
| Aménagement du territoire<br>Constructions<br>Terrain à bâtir – Forêts                              | Didier Dutoit           | Régis Brasey            |
| Approvisionnement en eau<br>Protection des eaux<br>Affaires militaires, PCi                         | Régis Magnin            | Julien Marguerat        |
| Bâtiments communaux<br>Conciergerie – Espaces<br>Publics – Parchets<br>communaux                    | Julien Marguerat        | Julien Perriard         |
| Gestion des déchets<br>Edilité – Naturalisations<br>Vie culturelle (sports, culture<br>et loisirs)  | Julien Perriard         | Sarah Pochon            |
| Santé – Seniors +<br>Petite enfance<br>Economie – Artisanat                                         | Sarah Pochon            | Anne-Catherine Thévenaz |
| Affaires sociales<br>Développement durable<br>Environnement – Energie<br>Défense incendie – Secours | Anne-Catherine Thévenaz | Régis Magnin            |

L'assemblée constitutive de la plupart des associations de communes aura lieu le 13 juin prochain. C'est la raison pour laquelle il n'est pas possible de vous indiquer de manière précise

les représentations de notre commune. Dès que nous aurons les informations, elles seront publiées sur le site internet.

### 3. Mode de convocation à l'assemblée communale pour la législature 2026-2031

M. le Syndic informe que l'assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, du mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous ménages).

Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. A défaut de décision, le mode de convocation est la convocation individuelle.

Proposition du Conseil communal : convocation individuelle.

|               |     |     |     |   |            |   |
|---------------|-----|-----|-----|---|------------|---|
| <b>VOTE :</b> | OUI | 115 | NON | 0 | Abstention | 0 |
|---------------|-----|-----|-----|---|------------|---|

✓ La mode de convocation individuelle est approuvé à l'unanimité.

### 4. Nomination de la commission financière

En préambule, M. le Syndic relève qu'au début de chaque nouvelle législature, l'assemblée communale doit procéder à la reconstitution des commissions relevant de sa compétence. Des informations sont données sur le mode d'élection conformément à la loi sur les communes et son règlement d'exécution.

La commission financière se compose d'au moins cinq membres, conformément à l'article 70 de la loi sur les finances communales.

✓ Proposition du Conseil communal, 5 membres élus par l'assemblée communale

|               |     |     |     |   |            |   |
|---------------|-----|-----|-----|---|------------|---|
| <b>VOTE :</b> | OUI | 115 | NON | 0 | Abstention | 0 |
|---------------|-----|-----|-----|---|------------|---|

✓ Le nombre de membres à élire est fixé à 5.

Candidats (es)

- ✓ Monsieur Ludovic Bürgi, Ursy, membre sortant
- ✓ Madame Valérie Carrel, Vauderens, membre sortante
- ✓ Madame Chantal Charrière, Ursy, membre sortante
- ✓ Monsieur Dominique Gavillet, Bionnens, membre sortant
- ✓ Monsieur Frédéric Perrottet, Montet-Glâne, membre sortant

Pas d'autres propositions.

- ✓ Mesdames Valérie Carrel et Chantal Charrière et Messieurs Ludovic Bürgi, Dominique Gavillet et Frédéric Perrottet sont proclamés élus.

### 5. Nomination de la commission d'aménagement

La commission d'aménagement ne relève pas comme telle du législatif, mais la majorité de ses membres (au moins cinq) doit être élue par le législatif communal, comme le prévoit la loi sur l'aménagement du territoire (art. 36 al. 2 LATeC).

✓ Proposition du Conseil communal, 5 membres élus par l'assemblée communale

|               |     |     |     |   |            |   |
|---------------|-----|-----|-----|---|------------|---|
| <b>VOTE :</b> | OUI | 115 | NON | 0 | Abstention | 0 |
|---------------|-----|-----|-----|---|------------|---|

✓ Le nombre de membres à élire est fixé à 5.

Avant de procéder à l'élection, M. le Syndic remercie M. Paul-Emile Ducrest, membre sortant, qui ne souhaite pas se représenter pour un nouveau mandat.

#### Candidats (es)

- ✓ Monsieur Fabrice Conus, Esmonts, membre sortant
- ✓ Monsieur Jacques Demierre, Montet, membre sortant
- ✓ Monsieur Pierre Praz, Vauderens, membre sortant
- ✓ Monsieur Laurent Vaucher, Ursy, membre sortant
- ✓ Monsieur Lionel Peter, Ursy, nouveau

Pas d'autres propositions.

- ✓ Messieurs Fabrice Conus, Jacques Demierre, Pierre Praz, Laurent Vaucher et Lionel Peter sont proclamés élus.

2 membres du Conseil communal feront partie de la commission, Messieurs Didier Dutoit et Régis Brasey, élus par le législatif.

## 6. Nomination de la commission des naturalisations

---

M. le Syndic précise que conformément au règlement communal sur le droit de cité communal, la commission comprend 5 membres, choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune.

Avant de procéder à l'élection, M. le Syndic remercie M. Jean-Paul Robert qui ne se représente pas pour un nouveau mandat. Il a œuvré dans la commission depuis 2016.

#### Candidats (es)

- ✓ Madame Christine Guillaume, Vauderens, membre sortante
- ✓ Madame Corinne Janin, Montet, membre sortante
- ✓ Monsieur Julien Perriard, Vuarmarens, représentant du Conseil communal
- ✓ Monsieur Bernard Panchaud, Esmonts, membre sortant
- ✓ Madame Isabelle Perrottet, Montet, membre sortante

Pas d'autres propositions.

- ✓ Mesdames Christine Guillaume, Corinne Janin, Isabelle Perrottet, Messieurs Bernard Panchaud et Julien Perriard sont proclamés élus.

## 7. Divers

---

### Commission développement durable

Cette commission n'est pas du ressort de l'assemblée communale elle est nommée par le Conseil communal pour la durée de la législature. Les membres sont les suivants : Monsieur Cédric Carnal d'Esmonts, M. Christoph Kämpfer de Vauderens, M. Eric Morel d'Ursy, M. Vincent Johner de Montet-Glâne et Mesdames Anne-Catherine Thévenaz et Chloé Savary, représentantes du Conseil communal.

Nous remercions M. Yann Pichon qui a œuvré dans la commission au cours de la dernière législature.

### Fête des foins à Ursy

La traditionnelle fête des foins se déroulera à Ursy les 5 et 6 juin prochains. Nous vous invitons à y participer nombreux.

### La Maternelle d'Ursy

Des places sont encore disponibles pour la prochaine rentrée 2026-2027. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de l'administration communale.

### **Fête nationale**

La fête nationale sera célébrée dans notre commune le vendredi 31 juillet. L'orateur du soir sera Monsieur le Président du Gouvernement Fribourgeois, Monsieur Philippe Demierre. Venez nombreux partager cette soirée avec vos autorités.

### **Fermeture de l'administration communale**

Durant les vacances d'été, l'administration communale sera fermée du 31 juillet au 7 août compris.

### **Prochaine assemblée communale**

Elle se déroulera le lundi 14 décembre 2026 à 20 heures.

### **Discussion**

M. Dominique Gavillet relève que la presse évoque l'introduction d'horaires continus au Cycle d'orientation de la Glâne et demande si la Commune dispose d'informations à ce sujet.

M. le Syndic répond que, pour l'instant, les communes ne se sont pas encore positionnées. A ce stade, il ne s'agit que de discussions au sein du comité de direction.

M. Dominique Gavillet fait toutefois part de ses inquiétudes. Il évoque notamment la nécessité de mettre en place trois services au restaurant scolaire, sans compter l'ouverture d'un McDonald's à Romont. Selon lui, plusieurs éléments pourraient avoir des conséquences négatives sur le bien-être des enfants.

M. le Syndic relève que toutes les informations ne sont pas encore connues à ce stade. Il estime qu'un tel projet comporterait à la fois des avantages et des inconvénients. Il remercie M. Gavillet pour son intervention.

Mme Brigitte Vocat demande si le point de rencontre d'urgence (PRU) communiqué en 2023 à la population de l'ancienne commune de Montet-Glâne est toujours prévu dans le village.

M. le Syndic répond que non. Nous avons un seul et unique PRU à Ursy. Une communication sera faite à ce sujet.

M. Bernard Panchaud indique avoir constaté, lors de promenade en forêt, la présence d'importants tas de bois marqués. Il demande si ce bois est destiné à centrale de chauffe du Bicubic et s'interroge sur les raisons de son stockage plutôt que de son utilisation.

M. Régis Magnin explique que l'exploitation des forêts communales est confiée à la Corporation forestière Glâne Farzin. Elle commercialise notamment du bois-énergie en équivalent kWh. Il est précisé qu'il est normal que le bois soit stocké en forêt. Dans notre région les arbres abattus le sont généralement pour des raisons de sécurité ou en raison d'attaques de bostryches ou de maladies. Les importantes coupes réalisées dans le secteur sont majoritairement des coupes de sécurité. Il rappelle enfin que la gestion des forêts s'inscrit dans le cadre d'un plan de gestion établi sur une durée de quinze ans.

Mme Marie-Anne Pache informe que le Chœur-Mixte d'Ursy organise un concert avec un groupe corse « I Campagnoli » le mercredi 10 juin prochain à l'Eglise d'Ursy.

M. Frédéric Perrottet demande si la Commune a envisagé la création de communautés électriques locales.

Mme Anne-Catherine Thévenaz répond que le projet est en cours d'étude dans le cadre de la commission de développement durable.

M. Christian Gavillet demande si le radar pédagogique installé à l'entrée d'Ursy (depuis Vuarmarens) enregistre les données.

M. Didier Dutoit répond que les données sont effectivement enregistrées, puis analysées. Elles peuvent être transmises à la Police cantonale en cas de besoins.

M. Christian Gavillet demande s'il serait possible d'installer un dispositif similaire à la sortie direction Vuarmarens.

M. Didier Dutoit répond que la demande est prise en compte.

M. Christian Gavillet s'interroge aussi sur l'évolution du passage piéton situé devant le bâtiment « Arcadie » à la route de Moudon, qui est dangereux.

M. Didier Dutoit indique que l'ensemble des passages piétons est actuellement en cours d'analyse.

M. Thierry Ninaud demande si un entretien du Parcours Vita est prévu et si des travaux sont envisagés, certains postes présentant des défauts.

M. le Syndic répond que le parcours vient d'être contrôlé et que le nécessaire sera entrepris.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic invite tous les participants à rester quelques instants pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 20.45 heures.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Julien Ronce

Marie-Claude Conus